



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**  
**MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 2 juillet 2024 à 19h00, tenue au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

**Sont présents:**

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Michel Houde	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénomme	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

**Sont aussi présentes :**

Madame Monique Mercier, directrice générale par intérim  
Madame Patricia Larivière, directrice générale adjointe par intérim

---

**ORDRE DU JOUR**

**000 Ouverture de la séance**

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2024

**100 Administration générale**

- 1.1 Liste des déboursés et des comptes à payer pour juin 2024
- 1.2 Bourses de la relève
- 1.3 Affectation de surplus
- 1.4 Liste des immeubles devant être vendus
- 1.5 Mandat à une représentant
- 1.6 Agent pour les services en ligne – subventions et contribution fédérales

**200 Sécurité publique**

- 2.1 Acquisition de station d'air respirable
- 2.2 Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour la Sûreté du Québec

**300 Transport**

- 3.1 Adoption du règlement 2024-109 décrétant l'acquisition d'un véhicule et d'un emprunt



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**400 Hygiène du milieu / Environnement**

4.1 Aucun sujet

**500 Santé et Bien-être**

5.1 Aucun sujet

**600 Aménagement, Urbanisme et Développement**

6.1 Dérogation mineure 2024-005

**700 Loisirs et Culture**

7.1 Modification des heures d'ouverture de la bibliothèque

7.2 Tournoi de golf annuel du 21 septembre 2024

7.3 Demande d'ajout d'un 2<sup>e</sup> terrain de Pickle-ball

**800 Varia**

**900 Période de questions**

**1000 Fermeture de la séance**

**2024-07-151**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 2 juillet 2024 soit ouverte à 19h00 en présence de 8 personnes.

**ADOPTÉE**

**2024-07-152**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 2 juillet 2024 soit adopté tel que déposé par la directrice générale par intérim, Madame Monique Mercier.

**ADOPTÉE**

**2024-07-153**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2024**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2024 soit adopté tel que déposé par la directrice générale par intérim, Madame Monique Mercier.

**ADOPTÉE**



**2024-07-154**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2024**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 juin 2024 soit adopté tel que déposé par la directrice générale par intérim, Madame Monique Mercier.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2024-07-155**

**LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER DE JUIN 2024**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomme et unanimement résolu :

QUE les déboursés de juin 2024 soient acceptés, à savoir :

Comptes payés (incluant remises)	173 870.44\$
Administration	37 095.92\$
Sécurité publique	86 372.00\$
Transport	17 372.13\$
Hygiène du milieu – environnement	25 188.82\$
Santé et bien-être	0
Aménagement, urbanisme et développement	150.00\$
Loisirs et culture	7 691.57\$
Remises mensuelles	Remises provinciales : 12 686.03\$ Remises fédérales : 5 145.78\$ RREMQ : 2 681.80\$ SSQ : 4 216.76\$ CARRA : 363.02\$
Liste des salaires nets et des remboursements de dépenses	42 193.56\$
Comptes à payer (liste suggérée des paiements)	54 746.16\$
Administration	1 147.11\$
Sécurité publique	1 396.31\$
Transport	15 854.14\$
Hygiène du milieu – environnement	15 877.41\$
Santé et bien-être	0
Aménagement, urbanisme et développement	304.79\$
Loisirs et culture	20 166.40\$
Chèque annulé	aucun

**ADOPTÉE**

**2024-07-156**

**FONDATION DES BOURSES DE LA RELÈVE DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation des bourses de la relève de la Vallée-de-la-Gatineau a fait parvenir à la municipalité une demande d'aide financière;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire aider cette Fondation qui a pour but la rétention de la main-d'œuvre dans notre région afin de préserver la vitalité de la Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unaniment résolu :

QUE le Conseil autorise le versement d'un montant de 200\$ à la Fondation des bourses de la relève de la Vallée-de-la-Gatineau.

**ADOPTÉE**

**2024-07-157**

**AFFECTATION DE SURPLUS LIBRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réalisé un surplus en 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire affecter une partie de ce surplus à des projets de son plan triennal d'immobilisation de la façon suivante :

Caserne incendie	100 000\$
Barrage Lafontaine	53 000\$
Maison des générations	100 000\$

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unaniment résolu :

QUE le Conseil affecte les montants de surplus libre de 2023 aux surplus affectés, tel que décrit au préambule.

**ADOPTÉE**

**2024-07-158**

**LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS**

La directrice générale par intérim soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 7 novembre, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et unaniment résolu :

QUE ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la directrice générale par intérim prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

**ADOPTÉE**

**2024-07-159**

**MANDAT À UN REPRÉSENTANT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le numéro 2024-07-159;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun d'autoriser la directrice générale par intérim à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la directrice générale par intérim à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 7 novembre 2024, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

**ADOPTÉE**

**2024-07-160**

#### **AGENT POUR LES SERVICES EN LIGNE – SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES**

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de nommer un employé pour devenir agent pour les services en ligne du gouvernement du Canada pour les subventions et les contributions fédérales;

CONSIDÉRANT QUE Madame Patricia Larivière a déjà certain accès au gouvernement fédéral mais que celui-ci doit être ajouté pour ce service particulier;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE Madame Patricia Larivière soit nommée agente principale pour les services en ligne pour les subventions et les contributions du gouvernement du Canada.

**ADOPTÉE**

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2024-07-161**

#### **ACQUISITION DE STATIONS D'AIR RESPIRABLE**

CONSIDÉRANT le territoire vaste de la MRCVG, ce qui engendre un déplacement considérable pour les municipalités pour avoir accès au seul compresseur disponible du territoire, pour les services de sécurité incendie (SSI) du territoire;

CONSIDÉRANT QU' en raison de cette distance les SSI doivent se déplacer dans d'autres régions pour répondre à leurs besoins, la nécessité de donner accès à cet équipement à deux endroits sur le territoire devient donc essentiel;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ne peuvent acquérir seules un tel équipement et qu'une demande a été formulée à la MRC pour procéder à l'achat de deux compresseurs, dépense non prévue au budget 2024 de la MRC;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE la dépense, non prévue au budget de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, sera répartie conformément au règlement 2023-383 actuellement en vigueur à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ;
- CONSIDÉRANT QUE suite à son acquisition, la MRC effectuera l'installation d'un compresseur dans les installations du SSI de la municipalité de Grand-Remous et du SSI de la municipalité de Kazabazua. Des ententes intermunicipales seront signées avec ces municipalités ayant pour objectif de définir les rôles et les responsabilités de chaque partie ainsi que les coûts financiers qui s'y rattacheront ;
- CONSIDÉRANT la recommandation du conseil des maires lors de la présentation du projet dans le cadre du préambule du conseil des maires du 18 juin 2024;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :
- QUE le Conseil de la municipalité de Blue Sea donne le mandat à la MRCVG dans la poursuite des travaux nécessaires ayant pour objectif de planifier le lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition de deux stations d'air respirable (compresseur), ainsi que de préparer les ententes intermunicipales avec la municipalité de Grand-Remous et la municipalité de Kazabazua, endroit où les compresseurs seront installés.
- QUE la municipalité de Blue Sea contribuera à l'acquisition de deux (2) stations d'air respirable (compresseur) et assumera la dépense conformément au règlement 2023-383 actuellement en vigueur à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

**ADOPTÉE**

**2024-07-162**

**DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

- CONSIDÉRANT QU' en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);
- CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;
- CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;
- CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;
- CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;
- CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénommé et unanimentement résolu :

QUE le Conseil demande formellement au gouvernement du Québec une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

QUE la présente résolution soit transmise aux instances suivantes soit au ministère des Affaires municipales, au député de Gatineau, M. Robert Bussière, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec et à la MRC Vallées-de-la-Gatineau.

**ADOPTÉE**

## **TRANSPORT**

**2024-07-163**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2024-109 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE ET D'UN EMPRUNT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité en collaboration avec la municipalité de Bouchette avait reçu des soumissions pour l'achat de camion 10 roues et 6 roues, soit :

	Montants soumis – avant taxes	
	Camion 10 roues	Camion 6 roues
Soumissionnaire		
Groupe Aebi Schmidt Canada inc	402 900.00\$	369 900.00\$
Machinerie Forget inc.	413 981.35\$	-
Kenworth Mont-Laurier	477 188.35\$	-

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea projette l'acquisition d'un camions 10 roues en collaboration avec la municipalité de Bouchette;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat du camion 10 roues en commun est estimé à 89 910\$ déduction faite de l'aide financière de 250 000\$ du MAMH et de la part de la municipalité de Bouchette;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 17 juin 2024 par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement du présent règlement a été dûment adopté lors de la séance du Conseil tenue le 17 juin 2024 par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimentement résolu :



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QUE le Conseil procède à l'adoption du règlement no 2024-109 décrétant l'acquisition d'un véhicule et un emprunt de 89 910\$ pour acquérir le camion 10 roues du plus bas soumissionnaire conforme soit, Groupe Aebi Schmidt Canada inc au montant de 402 900\$ plus les taxes applicables.

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à acquérir un véhicule 10 roues en collaboration avec la municipalité de Bouchette pour le service des travaux publics, incluant le déneigement, pour une dépense au montant de 89 910\$.

**ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 89 910\$ sur une période de 7 ans.

**ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5**

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution et subvention qui est versée pour le paiement d'une partie de la dépense décrétée par le présent règlement.

**ARTICLE 6**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Laurent Fortin  
Maire

---

Monique Mercier  
Directrice générale par intérim



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

## Annexe A

Camion 10 roues (partagé)	409 400 \$
Taxes nettes	20 419 \$
Total	429 819 \$
Subvention MAMH	250 000 \$
Total moins subvention	179 819 \$
Part Blue Sea (50%)	89 910 \$

Avis de motion donné le	17 juin 2024
Projet de règlement présenté le	17 juin 2024
Adoption du règlement le	2 juillet 2024

**ADOPTÉE**

## HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

Aucun sujet

## SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun sujet

## AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

**2024-07-164**

### DÉROGATION MINEURE 2024-005

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de la part des propriétaires du terrain situé au 19 chemin des Cerfs, numéro de matricule 3513-85-9775 touchant la zone V 127, numéro de lot 4 989 937 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment existant est dérogatoire par rapport à la distance du chemin privé, soit à 14,61 mètres au lieu de 19,5 mètres tel que prévu à l'article 6,1 b) du Règlement de zonage 93-03-15 B);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à faire un agrandissement de 44.88m<sup>2</sup> au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal de 83% de la superficie actuelle au lieu de 50% tel que prévu à l'article 4.10 du Règlement de zonage 93-03-15 B);



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE la superficie d'occupation au sol du bâtiment principal projeté serait de 4,7% et que le règlement autorise 5%;
- CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal possède actuellement qu'une chambre à coucher au deuxième étage;
- CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent construire une chambre au rez-de-chaussée près de la salle de bain afin d'éviter les escaliers en raison de leur santé et leur âge;
- CONSIDÉRANT QU' il y aura un total de 2 chambres après l'agrandissement et que les installations septiques datant de 2018 sont conçues pour un bâtiment de 2 chambres;
- CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un plan préparé par Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre, accompagnant la demande de dérogation mineure, soit le plan daté du 22 mai 2024 ayant les minutes 9537;
- CONSIDÉRANT QUE les marges de reculs sont respectées;
- CONSIDÉRANT QUE de permettre l'agrandissement ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation vient augmenter l'occupation au sol sur le terrain et que la bande riveraine n'est pas conforme;
- CONSIDÉRANT QUE l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil peut prévoir toute condition, eu égard aux compétences de la municipalité, dans le but d'atténuer l'impact de la dérogation;
- EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard, et adopté à l'unanimité :
- QUE le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure à condition que les propriétaires procèdent à la remise en conformité de la bande riveraine ce qui comprend la plantation d'arbustes et arbres sur une profondeur de 10 mètres à partir de la ligne des hautes eaux avant de procéder aux travaux d'agrandissement.

Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter l'agrandissement du bâtiment principal 83% de la superficie actuelle au lieu de 50% tel que prévu à l'article 4.10 du Règlement de zonage 93-03-15 B).

Le tout, tel que présenté sur plan accompagnant la dérogation mineure, minutes 9537, préparé par Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre daté du 22 mai 2024.

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

## **LOISIRS ET CULTURE**

**2024-07-165**

### **MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE l'horaire normal de la bibliothèque le jeudi soir est de 16h à 19h et qu'il y a peu d'achalandage à la bibliothèque le jeudi entre 18h et 19h;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier l'horaire du jeudi pour adapter l'ouverture de la bibliothèque au besoin des abonnés;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomé et unanimement résolu :

QUE l'ouverture de la bibliothèque le jeudi se fasse de 15h à 18h à partir de septembre 2024.

**ADOPTÉE**

**2024-07-166**

### **TOURNOI DE GOLF ANNUEL DU 21 SEPTEMBRE 2024**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité organise un tournoi de golf annuel et que les profits sont remis à un organisme de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :

QUE les profits résultants de l'organisation du tournoi de golf de la municipalité soient remis à l'organisme l'Essentiel, organisme offrant une aide alimentaire dans la municipalité.

**ADOPTÉE**

**2024-07-167**

### **DEMANDE D'AJOUT D'UN 2<sup>E</sup> TERRAIN DE PICKLE-BALL**

CONSIDÉRANT QUE le club le Bel âge a fait parvenir à la municipalité une demande pour l'ajout d'un 2<sup>e</sup> terrain de pickle-ball dans la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE ce sport devient de plus en plus populaire et qu'il y a un besoin pour un autre marquage de terrain et l'achat des équipements nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise le marquage d'un 2<sup>e</sup> terrain et fasse l'acquisition d'un filet et d'un ensemble de raquette et de balle.

**ADOPTÉE**

Période de questions :



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2023-07-168**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 2 juillet 2024, soit close à 19h38.

**ADOPTÉE**

---

Laurent Fortin  
Maire

---

Monique Mercier  
Directrice générale par intérim  
Greffière-trésorière par intérim

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Madame Monique Mercier, directrice générale par intérim de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce \_\_\_\_\_ 2023.

---

Monique Mercier  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim